

**MCA GTD**

Part C : FR0010231936  
MCA FINANCE

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence MARKIT IBOXX EURO LIQUID HIGH YIELD dans le cadre d'une gestion équilibrée, en valeurs mobilières qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

L'indicateur est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, et coupons réinvestis.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'OPCVM sera investi essentiellement en obligations de toute nature et instruments du marché monétaire, y compris une exposition élevée dans des titres spéculatifs, et à titre complémentaire en actions, en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA. La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux et repose sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de 2 axes de performances :

- Gestion Action & Titres intégrant des dérivés :

Recherche de rendement dans le cadre d'une sélection d'action de grande capitalisation dans une optique d'encaissement de dividende et/ou de vente d'option sur titres.

- Gestion Taux :

Recherche de rendement actuariel supérieur au taux sans risque.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 0 à 20%, en actions émises par des sociétés de tous secteurs d'activité, essentiellement de moyenne et grande capitalisations, des pays de la zone euro ;**
- **De 80% à 100% en instruments de taux (y compris monétaires) d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes notations ou non notés dont :**

- de 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou jugé inférieur à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, ou non notés.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- **De 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles de toutes notations ou non notées, d'émetteurs de toutes zones géographiques, de tous secteurs économiques, et dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes tailles de capitalisation.**

L'OPCVM s'interdit d'investir sur les marchés émergents.

Il n'est pas exposé au risque de change

Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est investi :

- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire. Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, ou en FIA français répondant aux conditions de l'article R214-34 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans un but tant de couverture que d'exposition sur le risque de taux et en couverture du risque d'action.
- titres intégrant des dérivés tels que les obligations convertibles, des warrants, des bons de souscription, des EMTN intégrant des dérivés simples ou complexes, des certificats.
- emprunts d'espèces, dépôts.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

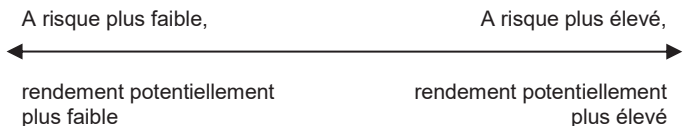
**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque vendredi à 9h00 (J) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est hebdomadaire le vendredi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition en instruments de taux plus forte ayant entraîné une volatilité tempérée et donc des variations moyennes de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement relativement tempéré.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :** Les titres spéculatifs « haut rendement », peuvent comporter un risque de crédit inhérent aux titres dont la notation est inférieure à A3 ou BBB- selon l'analyse de la société de gestion ou non notés et pouvant entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

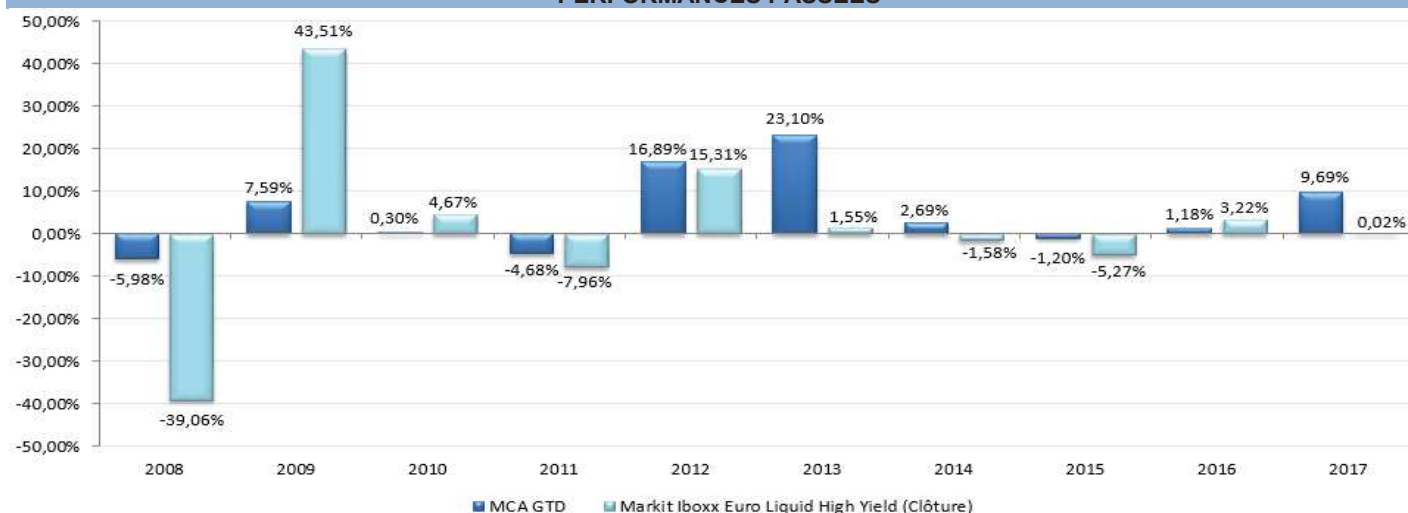
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,89% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.mcafinance.fr](http://www.mcafinance.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice tient compte du réinvestissement des coupons.

**DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 11/10/2005**

**DEVISE DE LIBELLE : EURO**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Les performances affichées jusqu'au 31/12/2011 ont été réalisées dans des circonstances antérieures à la mutation importante de l'objectif et de la stratégie d'investissement en mai 2012, et ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**M.C.A. FINANCE** - 48C boulevard du Maréchal Foch – 49100 ANGERS

Email : [contact@mcafinance.fr](mailto:contact@mcafinance.fr)

**ADRESSE WEB :** [www.mcafinance.fr](http://www.mcafinance.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, est disponible sur le site internet : [www.mcafinance.fr](http://www.mcafinance.fr). Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

**La responsabilité de MCA FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**MCA FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2018.